

N/REF : 16/02/2026 16H25 C:264961 I:33807
V/REF : TEL
V/Appel du Lundi 16/02/2026 a 16H25

TULIPPE SAMYA

39 D BUISSONNEES
38600 FONTAINE

IMMEUBLE : LIEU D'INTERVENTION
Résidence de + de 2ans
Cf Localisation
38400 ST MARTIN D'HERES

St Martin-H, le 24 Février 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 39 D BUISSONNEES FONTAINE
MME TULIPPE 06 69 49 44 29
MOTIF : INTERVENIR POUR BAIGNOIRE BOUCHÉE
Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/02/2026 A 10H00
INTERVENTION DEPUIS LE LOGEMENT
DÉBOUCHAGE L'ÉVACUATION CUISINE
DÉBOUCHAGE DU LAVABO
CONTROLE BON ECOULEMENT

REPRENDRE L'ÉVACUATION DE L'ÉVIER CUISINE CAR PAS DU TOUT CONFORME

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y
remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	85,98	85,98

TOTAL H.T.	85,98
T.V.A. a 10,00%	8,59
TOTAL T.T.C.En EURO	94,57

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN